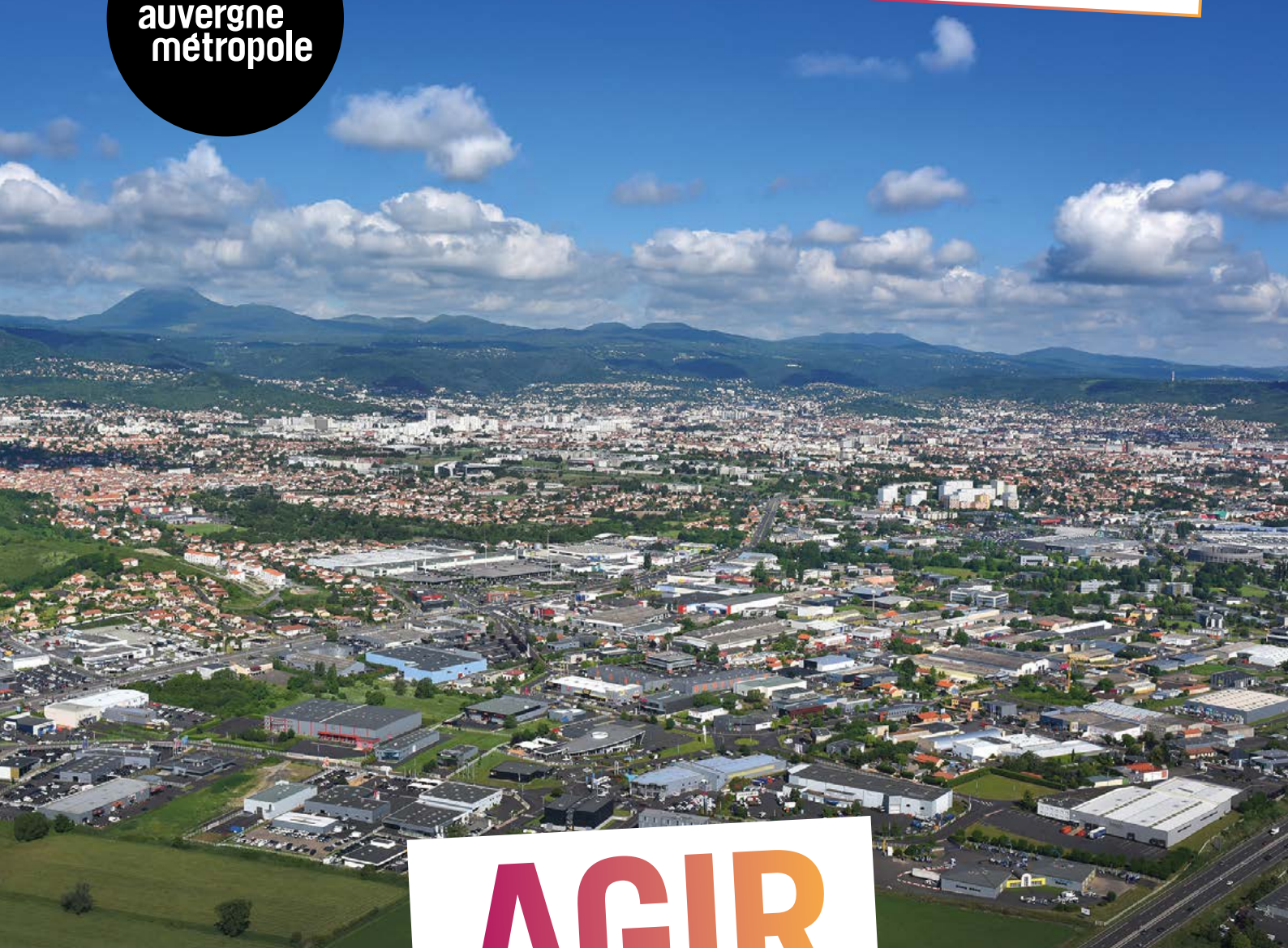




clermont
auvergne
métropole

Je m'engage !



AGIR

pour la transition écologique
des zones d'activités économiques



+ Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU



Sommaire

Carte ZAE et chiffres-clés	04
Introduction	06
1. Sobriété foncière.....	10
2. Gestion sobre de l'énergie	12
3. Gestion des déchets / économie circulaire..	14
4. Mobilité des biens et des personnes.....	16
5. Gestion de l'eau	18
6. Préservation de la biodiversité	20
7. Qualité du cadre de travail	22
8. Responsabilité sociétale	24
9. Animation et valorisation des entreprises engagées	26

Un guide pratique pour une **prospérité durable**

Notre territoire est en pleine évolution et nous sommes appelés à **relever ensemble des défis importants**. Les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques qui se présentent à nous sont à la fois stimulants et complexes. C'est pourquoi il est essentiel que nous **réfléchissions collectivement à nos pratiques, afin de construire un avenir durable et prometteur**.

Le guide que nous vous présentons aujourd'hui a été conçu dans cet esprit : il se veut un **outil pratique** et une **source d'inspiration pour accompagner tous les acteurs des zones d'activités économiques**. Notre intention n'est pas d'imposer des contraintes, mais plutôt de proposer un cadre de bonnes pratiques que chacun pourra adapter selon ses besoins et ses capacités.

Nous avons une belle opportunité : faire de nos zones d'activités des espaces où **l'efficacité économique s'allie harmonieusement au respect de l'environnement et au bien-être de tous**. Cela passe par des initiatives concrètes en faveur d'une gestion réfléchie des ressources, du développement d'une mobilité plus durable, de l'amélioration continue de nos pratiques professionnelles et de la protection de la biodiversité.

Nous vous invitons chaleureusement à explorer ce guide, à y puiser des idées et à participer à cette démarche collective. **Chaque contribution est précieuse**. Ensemble, nous avons le potentiel de créer un territoire plus résilient, attractif et solidaire, au bénéfice de tous.

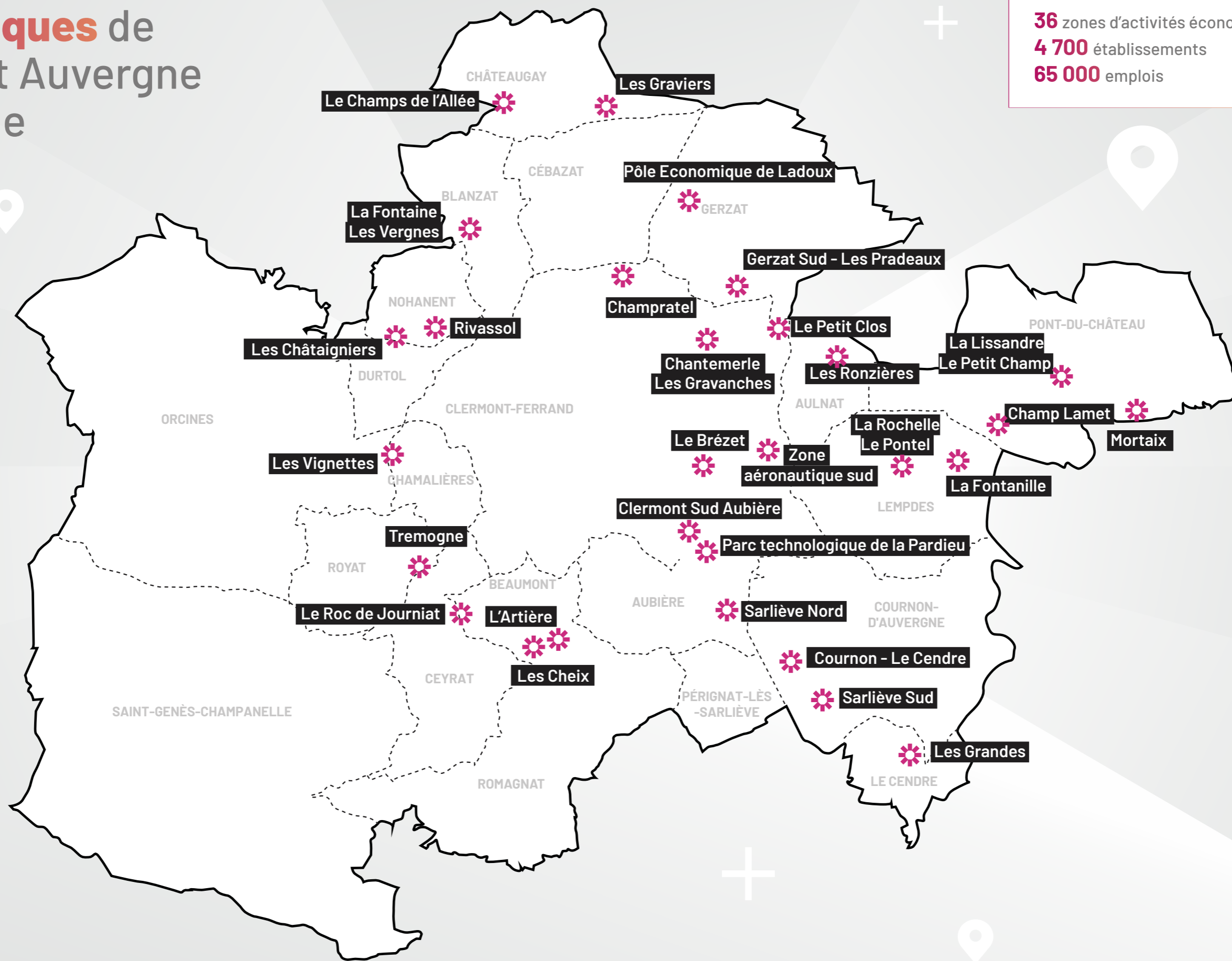
Votre engagement dans ce projet est important. C'est grâce à la participation de chacun que nous pourrons réaliser ces ambitions communes. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative nous permettra d'atteindre des résultats positifs et durables.

Nous vous remercions par avance pour votre implication dans cette initiative qui nous tient à cœur. N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions et de vos idées pour enrichir cette démarche.

Zones d'activités économiques de Clermont Auvergne Métropole

chiffres-clés

- 36** zones d'activités économiques
- 4 700** établissements
- 65 000** emplois





Agir pour un **développement** **durable** des zones d'activités économiques (ZAE)

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET SOLIDAIRE



La Métropole, à travers sa **Direction Accompagnement des Entreprises**, agit pour aligner sa politique économique avec les enjeux de la transition écologique et de la résilience du territoire. Elle s'engage à encourager un développement durable qui équilibre les dimensions économiques, environnementales et sociétales.

Ensemble, nous nous concentrons sur trois axes principaux :

- Accompagner la transformation de notre tissu économique,**
- Intégrer les objectifs de transition écologique dans toutes nos initiatives économiques,**
- Promouvoir un aménagement économique durable.**

Les 36 zones d'activités économiques (ZAE) de la Métropole sont des espaces stratégiques à maintenir et à développer, où ces ambitions peuvent se concrétiser. Ce sont des lieux où, ensemble, nous pouvons faire la différence.

Le Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE) est l'un des outils essentiels qui nous permet de relever ensemble les défis auxquels nous faisons face.

Ce document transversal de la Métropole soutient notre engagement collectif à :

- Protéger notre environnement : la volonté est d'améliorer la qualité de vie, en préservant les espaces naturels qui font la richesse de notre métropole et la biodiversité.

- Améliorer notre santé : il est crucial de prendre en compte les risques sanitaires liés à la pollution de l'air et aux vagues de chaleur, tout en promouvant les bienfaits d'une alimentation durable et des modes de déplacement actifs pour notre bien-être.
- Soutenir notre économie : la transition énergétique représente une opportunité pour réduire les coûts énergétiques des entreprises et des particuliers. Elle constitue aussi un marché stimulant pour le développement économique et l'innovation.

Nous savons que ces objectifs sont largement partagés.

C'est pourquoi nous avons également élaboré le **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), encadrant notre commande publique**. Ce schéma a pour but d'encourager des pratiques d'achat plus responsables et durables en collaboration avec les entreprises de notre territoire, pour une évolution positive de nos offres.

Dans cette perspective, la Métropole a souhaité mettre en place ce guide, complémentaire aux autres actions de la Métropole. **Il vise à soutenir une activité économique répondant aux défis écologiques et sociétaux, tout en renforçant notre partenariat avec le monde économique.**

UN NOUVEL OUTIL COLLABORATIF



Cette démarche a pour objectif de rassembler les différentes parties prenantes des zones d'activités économiques (ZAE) de la Métropole, en commençant par les entreprises et associations, autour d'engagements communs. Ces engagements formeront progressivement la base d'une gestion durable des activités.

Ce guide se veut avant tout un outil collaboratif pour soutenir la transition écologique, fédérer les acteurs autour d'une vision partagée et d'actions concrètes.

Trois objectifs principaux ont guidé son élaboration :

- 1. Encourager l'engagement des entreprises** dans une dynamique de transition écologique et sociale.
- 2. Intégrer davantage les enjeux écologiques** dans les aménagements des ZAE.
- 3. Favoriser la coopération** entre les différents acteurs impliqués.

POUR TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA MÉTROPOLE



Ce **guide** est conçu pour tous ceux qui participent à la vie des zones d'activités économiques, que ce soit lors de leur création, tout au long de leur fonctionnement quotidien ou lors de leur requalification. Il s'adresse à l'ensemble des ZAE de la Métropole, actuelles ou futures et concerne trois catégories d'acteurs :

- **Clermont Auvergne Métropole**, qui est à l'origine de cette initiative,
- **Les aménageurs et acteurs de la construction** qui accompagnent la Métropole ou d'autres parties prenantes à chaque étape du cycle de vie des zones d'activités économiques : conception, création, requalification, et développement. Cela concerne particulièrement les aménageurs, mais aussi tous les acteurs impliqués dans les projets de construction, tels que les promoteurs et les maîtres d'œuvre (concepteurs, bureaux d'études, entreprises de construction).

• **Les entreprises**, qu'elles soient déjà installées ou nouvelles venues, locataires ou propriétaires. Les associations d'entreprises présentes dans les différentes zones sont également concernées. Ce guide touche à leur fonctionnement quotidien : gestion, mobilités, production. Pour les questions liées à la construction ou à l'aménagement des locaux, les entreprises pourront se référer aux engagements proposés aux aménageurs et acteurs de la construction.

Les **communes** situées sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole sont également invitées à rejoindre cette démarche. Grâce à leur proximité avec les usagers et au pouvoir de Police du Maire, les Villes jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement et l'amélioration continue de ces espaces économiques.

LES AXES DE NOTRE INITIATIVE



Les axes de cette démarche reposent sur les 9 grandes thématiques suivantes :

- 1. Sobriété foncière**
- 2. Gestion sobre de l'énergie**
(bâtiments et activités)
- 3. Gestion des déchets / Économie circulaire**
- 4. Mobilité des biens et des personnes**
- 5. Gestion de l'eau**
- 6. Préservation de la biodiversité**
- 7. Qualité du cadre de travail**
(architecturale, paysagère, sonore, sécurité...)
- 8. Responsabilité sociétale**
- 9. Animation – Valorisation des entreprises engagées**

Pour chaque thème, des initiatives proposées aux différents participants sont détaillées, ainsi que des exemples concrets de mises en œuvre.

Cette démarche fera l'objet d'une évaluation régulière afin de suivre son impact et de l'ajuster si nécessaire.



AGIR POUR LA sobriété foncière

Face à la raréfaction des ressources foncières disponibles et dans l'optique d'atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », la sobriété foncière devient une priorité à prendre en compte.

Cela implique une approche globale de reconception, basée sur les principes du développement durable, tels que la mutualisation des espaces et l'adaptation aux nouveaux modes de travail, comme le télétravail.

De plus, les enjeux liés à la désimperméabilisation des sols doivent être intégrés dans les projets d'aménagement.

Cela permet non seulement de mieux gérer les eaux pluviales à l'échelle des parcelles, mais aussi de réduire les risques d'inondation, de contribuer à la préservation du cycle naturel de l'eau et de lutter contre les îlots de chaleur.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage à soutenir et à accompagner les initiatives visant à :



Optimiser l'utilisation des **ressources foncières** existantes, qu'elles soient bâties ou non, afin de **limiter l'artificialisation des sols** et de **préserver les ressources disponibles**.



Favoriser la reconversion et la **requalification des friches**, notamment à travers la labellisation « Territoire d'Industrie ».



Assurer la **désimperméabilisation des espaces publics**, pour **améliorer la gestion des eaux pluviales** et contribuer à un environnement plus durable.



Expérimenter de **nouveaux modes de gestion du foncier**.

EXEMPLE(S) > Baux emphytéotiques.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



Mettre en œuvre des **projets de réhabilitation des bâtiments existants ou friches économiques**, pour valoriser les ressources déjà disponibles.

EXEMPLE(S) > Privilégier la réversibilité / rénovation / réhabilitation des bâtiments



Adopter une conception d'ensemble favorisant une plus **grande sobriété dans l'utilisation des surfaces**, en optimisant l'espace de manière durable.

EXEMPLE(S) > Prévoir des usages mixtes des locaux
> Privilégier la réduction des terrassements



Promouvoir la **densification et la mutualisation des espaces**, dans le respect des règles d'urbanisme, pour une gestion plus efficace des zones d'activités.

EXEMPLE(S) > Espaces mutualisés comme les stationnements
> Constructions en hauteur



Veiller à la **désimperméabilisation des surfaces** afin de préserver les ressources naturelles et favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales.

EXEMPLE(S) > Matériaux filtrants pour les stationnements



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



Favoriser une **conception globale** qui encourage une **utilisation plus sobre des surfaces**, en optimisant les espaces disponibles.

EXEMPLE(S) > Densifications des constructions, constructions en hauteur
> Sobriété dans les espaces lors des projets d'aménagement des locaux



Mettre en place, lorsque cela est possible, des **espaces mutualisés avec les entreprises voisines** pour renforcer la coopération et l'efficacité dans la gestion des ressources.

EXEMPLE(S) > Stationnement, espaces détente, locaux vélos, espaces restauration, sanitaires...



Veiller à la **désimperméabilisation des surfaces** afin de préserver les ressources naturelles et favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales.

EXEMPLE(S) > Matériaux filtrants pour les stationnements



AGIR POUR LA gestion sobre de l'énergie

Dans un contexte de raréfaction des ressources et face aux impacts du changement climatique, adopter une gestion sobre et efficace de l'énergie est essentiel pour répondre aux besoins de manière durable.

Cela implique de veiller à une consommation énergétique maîtrisée et optimisée, tant à l'échelle des bâtiments qu'au niveau des processus et activités des entreprises.

De plus, il est important de favoriser la production d'énergies renouvelables, qui apportent de nombreux bénéfices au territoire : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, renforcement de l'indépendance énergétique et création d'emplois locaux et non délocalisables.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

développe les énergies renouvelables. Elle s'engage à soutenir et à accompagner les initiatives visant à :



- Promouvoir une démarche de **sobriété énergétique** dans tous les projets liés aux zones d'activités économiques.



- Faciliter l'accès et le recours aux **énergies renouvelables** pour soutenir la transition énergétique.



- Favoriser le raccordement des acteurs économiques aux **réseaux de chaleur urbains**.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Promouvoir la **sobriété** et la **performance énergétique** dans les **bâtiments et infrastructures** des zones d'activités.

EXEMPLE(S)

- > Bâtiments passifs, conception bioclimatique, gestion du confort d'été par une protection solaire passive
- > Systèmes d'éclairage extérieurs performants à faible consommation
- > Matériaux bitumineux dit froids ou tièdes



- Intégrer, dès la conception des projets, la possibilité de produire et d'utiliser des **énergies renouvelables et de récupération**.

EXEMPLE(S)

- > Intégration de panneaux photovoltaïques dans les projets
- > Structures de bâtiments permettant d'accueillir ce type d'installation
- > Dimensionnement des réseaux et interface avec les distributeurs



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Mettre en place des **démarches visant à la sobriété énergétique**, pour optimiser leur consommation dans le fonctionnement courant, les process et produits de l'entreprise.

EXEMPLE(S)

- > Adopter des éco-gestes et de bonnes pratiques, sensibiliser ses collaborateurs et clients / visiteurs
- > Adapter l'organisation et les process pour réduire la consommation d'énergie
- > Investir dans des équipements permettant de favoriser la baisse de la consommation d'énergie (programmeurs, isolation, luminaires...)



- Recourir, lorsque cela est possible, à **de nouvelles sources d'énergie à faible impact carbone**, afin de réduire leur empreinte environnementale.

EXEMPLE(S)

- > Choisir des solutions d'énergies renouvelables et de récupération (par de l'auto-production ou le choix de fournisseurs d'énergie dite «verte»)

3

AGIR POUR LA gestion des déchets et l'économie circulaire

Face aux défis environnementaux liés à l'activité humaine et à la gestion des déchets, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de leur collecte et traitement, il devient important de contribuer activement à une réduction de la production de déchets.

Au-delà de cet effort de réduction à la source, qui peut s'appuyer sur des initiatives d'éco-conception, les principes de l'économie circulaire offrent des pistes concrètes pour aller au-delà du modèle linéaire traditionnel de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter).

Ces approches permettent non seulement de réduire la consommation de ressources, mais aussi de les utiliser de manière plus efficace et durable, dans une logique de responsabilité partagée. Toutes ces démarches contribuent en outre à renforcer les coopérations locales.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

agit au quotidien pour la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elle s'engage à soutenir et encourager une gestion vertueuse des déchets d'activité qui contribue à :



- Réduire les quantités de déchets produits à la source.



- Améliorer les pratiques de tri.



- Encourager les pratiques d'économie circulaire par la revalorisation et le recyclage notamment.



L'objectif est de mobiliser tous les acteurs autour de ces initiatives, afin de créer une dynamique collective bénéfique pour l'environnement et le territoire.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à contribuer à cette dynamique en :



- Cherchant à réduire les déchets de chantier et d'activité, notamment en explorant les solutions offertes par l'économie circulaire.

EXEMPLE(S)

> Équilibre des déblais/remblais dans les opérations d'aménagement



- Favorisant l'utilisation de matériaux locaux et naturels.

EXEMPLE(S)

> Privilégier les filières locales, biosourcées, géosourcées et de réemploi, ainsi que les circuits d'approvisionnement courts et / ou de proximité



- Mettant en place les conditions d'une gestion optimisée des déchets grâce au tri et à la valorisation.

EXEMPLE(S)

> Concevoir des locaux de stockage des déchets dans chaque bâtiment, de taille adaptée pour le tri et le stockage de l'ensemble des déchets



LES ENTREPRISES

sont encouragées à participer en :



- Œuvrant pour la réduction des déchets, en adoptant les approches de l'économie circulaire.

EXEMPLE(S)

> Acheter des produits ou matières premières de seconde main, issus du réemploi, recyclés, reconditionnés (meuble, matériel informatique, fournitures administratives...)
> Choisir des produits issus des filières locales, biosourcées, géosourcées ainsi que les circuits d'approvisionnement courts et / ou de proximité
> Prolonger la durée de vie des appareils par la maintenance et la réparation (ex : matériel informatique, etc)
> Réduire les emballages clients
> Inciter les fournisseurs à réduire les emballages et suremballages
> Mettre en oeuvre des démarches d'éco-conception des produits et services



- Mettant en place une gestion efficace des déchets, en favorisant le tri et la valorisation.

EXEMPLE(S)

> Favoriser l'utilisation de palettes consignées
> Identifier des déchets qui pourraient être une ressource pour d'autres entreprises et nouer des partenariats pour leur valorisation



AGIR POUR LA

mobilité des biens et des personnes

Sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, le transport routier représente 28 % de la consommation d'énergie finale et constitue la principale source des émissions de gaz à effet de serre (33 %). Face à ces enjeux, chacun peut contribuer à réduire l'empreinte carbone de ce secteur, essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous vous invitons à explorer et à adopter ensemble de nouvelles pratiques de mobilité durable, que ce soit pour les biens (transport et logistique) ou pour les personnes (déplacements domicile-travail, déplacements professionnels ou trajets des clients et visiteurs). Cela peut inclure le développement des mobilités actives (vélo, marche à pied...), la promotion de la multimodalité ou encore la mutualisation des moyens de transport.

Chacune de ces initiatives, portée collectivement, permettra de rendre notre territoire plus durable et respectueux de l'environnement.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage aux côtés de tous les acteurs pour :



- Veiller à une bonne **accessibilité multimodale des zones d'activités**, en développant une **offre efficace de transport** des personnes (aménagement piétons et cyclables adaptés, réseaux de transport en commun) en collaboration avec le SMTC.



- Encourager l'**amélioration de la logistique de transport de marchandises** (Feuille de route logistique urbaine).



Ensemble, grâce à une mobilisation collective, nous pouvons contribuer à **renforcer la mobilité durable** et à rendre notre **territoire plus accessible** tout en **soutenant une dynamique** qui profite à tous.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Prendre en compte la **spécificité des besoins en transport de marchandises** et de personnes afin de prévoir des **aménagement adaptés**.

EXEMPLE(S)

> Proposer des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) mutualisées avec d'autres entreprises de la ZAE



- Permettre une **utilisation facilitée des mobilités actives** et transports en commun.

EXEMPLE(S)

> Prévoir des cheminements piétons et cyclistes sûrs, confortables, accessibles à tous
 > Prévoir des espaces de stationnement pour vélos sécurisés et abrités
 > Assurer la perméabilité des parcelles pour rejoindre les axes desservis par les transports en commun



- Favoriser la **meilleure cohabitation** possible avec les **autres types de mobilités** dans et vers les zones d'activités.



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Encourager des **pratiques durables de mobilités des biens et des personnes** (salariés, clients et visiteurs) dans leurs activités.

EXEMPLE(S)

> Inciter les collaborateurs et clients à utiliser les mobilités actives, les transports en commun et/ou le covoiturage
 > Mettre en place un Plan De Mobilité Employeur (PdME)
 > Mettre en place un guide des déplacements éco-responsables
 > Mettre en place une organisation permettant de limiter les déplacements (télétravail, visio conférence...)
 > Prévoir des espaces de stationnement pour vélos sécurisés et abrités
 > Acquérir un véhicule à faibles émissions (voir aide « VFE » de la Métropole)
 > Proposer des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) mutualisées avec d'autres entreprises de la ZAE



- **Inform**er en amont la **Collectivité** si un **projet** de l'entreprise a des **conséquences en termes de flux de véhicules** (poids lourds et/ou véhicules légers) afin d'**évaluer l'impact** d'un tel projet sur les infrastructures routières et/ou les conditions de circulation au sein de la ZAE et à proximité de celle-ci.



AGIR POUR LA gestion de l'eau

Avec la multiplication des épisodes de sécheresse sur le territoire et les changements climatiques, la gestion de la ressource en eau est devenue un enjeu crucial à intégrer dans l'ensemble des activités humaines et économiques.

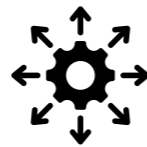
Chacun est invité à adopter des pratiques favorisant la sobriété hydrique, afin de concilier les différents usages de l'eau de manière responsable. Dans le cadre d'une démarche visant à réduire les pollutions, il est également indispensable de porter attention à la qualité des rejets, pour préserver la ressource sur le long terme.

De plus, intégrer la gestion des risques d'inondation dans l'aménagement des locaux et le fonctionnement des structures permet d'assurer à la fois la continuité économique et la sécurité des biens et des personnes.

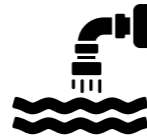


CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage à :



- Maintenir la qualité du réseau de distribution dont elle a la responsabilité.



- S'assurer que les dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales respectent les écosystèmes environnants.



- Adopter une gestion des eaux pluviales en accord avec le cycle naturel de l'eau.



- Encourager l'intégration des trames écologiques (y compris les trames bleues) dans les documents de planification territoriale.



- Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété hydrique



L'eau est une richesse,
préservons-la et partageons-la !



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Garantir la sobriété hydrique dans leurs projets.

EXEMPLE(S)

> Choix d'espèces végétales nécessitant une consommation d'eau limitée, facilitant l'infiltration des eaux pluviales et adaptées aux évolutions du climat
> Intégrer des dispositifs contribuant à la sobriété hydrique (sanitaires, robinets adaptés, systèmes de récupération d'eau de pluie...) selon les dispositions réglementaires en vigueur



- Intégrer le respect du cycle de l'eau et prendre en compte le risque d'inondation dans leurs aménagements.

EXEMPLE(S)

> Veiller aux possibilités de renaturation et découverte des cours d'eau



- Veiller à préserver la qualité de l'eau à chaque étape de leurs activités.



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Adopter des pratiques visant à la sobriété hydrique dans leurs produits et processus.

EXEMPLE(S)

> Évaluer sa consommation d'eau et se fixer des objectifs de réduction
> Installer des équipements économes en eau (embouts mousseurs, chasses d'eau double flux...)
> Adopter des éco-gestes et sensibiliser ses collaborateurs et clients / visiteurs
> Mettre en œuvre des dispositifs de réutilisation des eaux pluviales



- Mettre en place des dispositions permettant de prévenir toute forme de pollution des sols et des eaux.

EXEMPLE(S)

> Utiliser des produits ecolabellisés ou naturels (dans les process, pour l'entretien des locaux, pour les espaces extérieurs, etc)



- Intégrer le respect du cycle de l'eau et prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement de leurs locaux et leur fonctionnement.

EXEMPLE(S)

> Prise en compte du risque inondation dans l'implantation et l'organisation des locaux



AGIR POUR LA préservation de la biodiversité

La biodiversité joue un rôle essentiel en fournissant de nombreux services écosystémiques, indispensables à la vie sur Terre ainsi qu'à nos activités économiques et sociales.

Chacun peut contribuer à l'amélioration de la biodiversité dans les zones d'activités économiques en adoptant des pratiques favorables, telles que la végétalisation des espaces non bâtis et bâtis, des méthodes d'entretien raisonnées et en prenant en compte la biodiversité à chaque étape du cycle de vie des produits.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage à :



- La **préservation des cœurs de nature** et des **corridors écologiques**.



- La **protection de la qualité des eaux des rivières**.



- Le **maintien et le développement de la nature en ville**.



- La **végétalisation dans l'espace public**.



- L'adoption de **méthodes raisonnées** pour la **gestion des espaces verts** et des arbres.



- La valorisation de la **biodiversité** présente dans ses **zones d'activités économiques**.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Prendre en compte les **enjeux liés à la biodiversité** à chaque étape des projets de **conception**, de **réalisation** et de **requalification des zones d'activités économiques (ZAE)**.

EXEMPLE(S)

> Limiter les nuisances de l'éclairage extérieur sur la faune : choix du mobilier, puissance adaptée, orientation...

> Privilégier le recours à des espèces végétales résilientes et adaptées aux évolutions prévisibles du climat, ainsi que celles nécessitant un entretien raisonnable



- Favoriser la **végétalisation des espaces non bâtis et bâtis**, afin de contribuer à l'**amélioration du cadre naturel**.

EXEMPLE(S)

> Prévoir des espaces de types jachères fleuries, vergers, etc.

> Faire appel à des espèces végétales locales complémentaires entre elles, non invasives et favorisant l'équilibre global des écosystèmes (préservation des espèces animales dont insectes, etc)



- Utiliser des **méthodes raisonnées pour la gestion des espaces verts** et des arbres, afin de **préserver les écosystèmes locaux et renforcer la biodiversité**.



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Intégrer le **respect de la biodiversité dans leurs pratiques internes** et dans leurs décisions, tout au long de leurs chaînes de valeur et du cycle de vie de leurs produits.

EXEMPLE(S)

> Choix des matières premières, partenariat avec une association de protection de l'environnement



- Adopter des **méthodes raisonnées** pour la **gestion des espaces verts** et des arbres, afin de **soutenir la biodiversité locale**.

EXEMPLE(S)

> Fauchage raisonné



- **Valoriser les espaces disponibles** en créant des **îlots de biodiversité**, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes.

EXEMPLE(S)

> Végétalisation des espaces non bâtis et bâtis
> Nichoirs à oiseaux et à chauve-souris, hôtels à insectes, abris à hérissons, ruches, refuge LPO...



- **Fédérer et sensibiliser leurs salariés** et autres parties prenantes **aux enjeux de la biodiversité**, en favorisant une prise de conscience collective.



AGIR POUR LA

qualité du cadre de travail

L'aménagement durable des zones d'activités repose sur la qualité du cadre de travail, en faisant de ces espaces des lieux agréables et attractifs pour tous : salariés, clients, visiteurs, etc. Les entreprises et aménageurs sont encouragés à contribuer à cette démarche en créant des environnements qui valorisent à la fois l'image des zones d'activités et le bien-être des usagers.

Cela peut passer par une conception architecturale de qualité, des espaces paysagers harmonieux favorisant le bien-être, ainsi que par des actions visant à limiter les nuisances sonores et à assurer un usage paisible et sécurisé des zones.

La qualité de ces espaces est également liée à la santé des usagers, ce qui incite à porter une attention particulière à la réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

Ensemble, nous pouvons contribuer à faire de ces zones d'activités des lieux où il fait bon travailler et se rendre, tout en participant à la préservation de la santé et du bien-être de chacun.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage à :



- Promouvoir la **qualité du cadre de travail** au sein des zones d'activités économiques (ZAE)



- Favoriser un **usage paisible et sécurisé** de ces zones, afin de créer un **environnement agréable** pour tous.



- Contribuer à l'**amélioration de l'image des ZAE**, notamment à travers des opérations de **requalification**.



- Participer à l'**amélioration de la signalétique** pour faciliter la circulation et **renforcer la visibilité** des entreprises présentes dans les ZAE.



- Encourager la **qualité paysagère** des ZAE par la **végétalisation des espaces publics** et en apportant un soutien technique aux entreprises souhaitant **mutualiser la gestion de leurs espaces verts**.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Contribuer à la qualité du cadre de travail dans les ZAE en **créant des espaces esthétiques et accueillants pour les salariés**.

EXEMPLE(S)

> **Éclairage naturel et vues agréables dans les bureaux et espaces de vie des bureaux et entreprises**



- Prévoir des **espaces verts aménagés et accessibles aux salariés** pour leurs moments de pause, améliorant ainsi le bien-être au travail.

EXEMPLE(S)

> **Micro-forêts avec tables de pique-nique, bosquets...**



- Prendre en compte les **nuisances acoustiques** et le **caractère bruyant** de certaines activités lors de l'organisation spatiale des zones.



- Proposer des aménagements favorisant la **sûreté et la sécurité dans les espaces publics**.

EXEMPLE(S)

> **Espaces dégagés, visibles, accessibles à tous, éclairage adapté et régulé...**



- Intégrer, dès la conception, des **critères environnementaux** pour **prévenir et limiter les nuisances et pollutions** affectant la santé et les écosystèmes.



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Participer activement à la **création d'un cadre de travail de qualité** au sein des ZAE, pour offrir des **espaces agréables à leurs salariés et visiteurs**.

EXEMPLE(S)

> **Favoriser l'éclairage naturel et les vues agréables dans les bureaux et espaces de vie des bureaux et entreprises**

> **Prévoir des espaces verts aménagés, accessibles aux salariés pour leur temps de pause (microforêts avec tables de pique-nique, bosquets...)**



- Prévenir toute forme de **pollution des sols**, de l'air et des eaux par des process et des équipements adaptés.



- Tenir compte des objectifs suggérés par Clermont Auvergne Métropole en matière de **cohérence architecturale, paysagère et d'intégration au site**.

AGIR POUR LA responsabilité sociétale

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) repose sur l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et dans leurs relations avec les parties prenantes.

Cette approche, qui concerne l'ensemble des activités de l'entreprise, contribue à améliorer la qualité globale et à promouvoir un développement durable des zones d'activités économiques (ZAE). Les entreprises ont de nombreuses opportunités pour jouer un rôle actif, que ce soit par la création d'emplois durables ou par des actions en faveur du territoire.

Ces initiatives permettent non seulement de positionner l'économie au service du vivre-ensemble, mais aussi d'encourager la vie locale au sein des ZAE et sur l'ensemble du territoire.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage aux côtés
des acteurs locaux pour :



- Contribuer activement au dynamisme économique et social du territoire.



- Soutenir les initiatives qui renforcent la résilience du territoire face aux défis actuels et futurs.



- Intégrer, dès le début de tout projet de création, d'aménagement ou de requalification de zone, le développement d'une offre de services adaptée aux besoins des salariés.



- Poursuivre le déploiement des clauses d'insertion dans les marchés publics et explorer leur extension à d'autres prestations, tout en accompagnant les entreprises dans la mise en œuvre de ces obligations en matière de clauses d'insertion.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Concevoir des projets qui tiennent compte non seulement des besoins des entreprises, mais aussi de ceux de leurs salariés, en veillant à promouvoir une accessibilité pour toutes et tous dans les zones d'activités économiques (ZAE).



- Mettre en œuvre des actions respectueuses de l'environnement, notamment durant la phase de chantier, pour minimiser l'impact écologique.

EXEMPLE(S)

> Mettre en place des chantiers « faibles nuisances »



- Privilégier l'utilisation de matériaux locaux et naturels afin de soutenir l'économie locale et réduire l'empreinte environnementale.



- Intégrer des initiatives de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au sein de leurs propres organisations, contribuant ainsi à des pratiques plus durables et solidaires.

EXEMPLE(S)

> Réaliser des actions sociales (recrutement de personnes éloignées de l'emploi et/ou en insertion lors des chantiers, participer à des actions locales en faveur de l'emploi, accueil de stagiaires, formation des salariés...)



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- Mettre en place des actions favorisant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au sein de leurs organisations.



- Promouvoir des initiatives en faveur de l'emploi durable et inclusif.

EXEMPLE(S)

> Recruter des personnes éloignées de l'emploi, en insertion ou en situation de handicap
> Favoriser la sous-traitance et/ou la cotraitance par des structures d'insertion, Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT...)



- Développer des relations avec des fournisseurs et prestataires locaux et/ou engagés dans des démarches durables, renforçant ainsi les liens économiques locaux.

EXEMPLE(S)

> Choix de fournisseurs ayant des pratiques sociales ou environnementales vertueuses



- S'impliquer activement dans des initiatives qui bénéficient au territoire.

EXEMPLE(S)

> Soutenir des associations locales (mécénat financier et/ou de compétences)

AGIR POUR

l'animation et la valorisation des entreprises engagées

Une zone d'activités économiques (ZAE) ne se limite pas à un simple périmètre géographique regroupant des entreprises, mais représente un véritable lieu de vie en interaction avec son environnement. Elle doit donc être ouverte aux acteurs locaux qui composent le territoire, afin de créer des liens et encourager la coopération locale pour un développement bénéfique à tous.

Valoriser les bonnes pratiques des entreprises est essentiel pour encourager et inspirer des démarches d'amélioration continue parmi l'ensemble des parties prenantes. En partageant ces initiatives, nous pouvons renforcer l'engagement collectif et favoriser des retombées positives pour le territoire.



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

s'engage à :



- **Fédérer les différentes parties prenantes** à chaque étape de développement des zones d'activités économiques, afin de **renforcer la coopération territoriale**.



- **Animer une communauté des entreprises engagées** dans la démarche et **faciliter le dialogue et la collaboration entre elles**.



- **Valoriser**, par le biais d'une communication adaptée, **les entreprises, partenaires opérationnels et associations d'entreprises signataires du guide**, ainsi que les autres acteurs économiques engagés dans des actions de transition écologique.



- **Améliorer l'accès à l'information** sur les **dispositifs et aides financières** disponibles pour les entreprises.



- **S'investir** dans la démarche en signant la fiche d'engagement.



LES AMÉNAGEURS ET ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

sont encouragés à :



- Adopter une **écoute active des différentes parties prenantes** des zones d'activités, en portant une **attention particulière aux besoins des entreprises et des associations d'entreprises**.

Cette approche volontaire permet de renforcer la collaboration et d'assurer que les projets d'aménagement répondent au mieux aux attentes de tous les acteurs impliqués.



- **Valoriser** leurs constructions exemplaires dans les ZAE et les actions menées sur les différentes thématiques citées précédemment.



- **S'investir** dans la démarche en signant la fiche d'engagement.

Pour agir, je m'engage !



LES ENTREPRISES

sont encouragées à :



- **Communiquer** de manière transparente sur les **actions réalisées et leur impact** en matière de développement durable.



- Devenir ambassadrices des démarches de transition écologique et s'impliquer dans des actions de communication externe, en **mettant en avant leurs meilleures pratiques** pour inspirer d'autres acteurs.



- Participer à des **réseaux d'entreprises ou des dynamiques partenariales** qui **soutiennent la transition écologique** et favorisent **l'ancrage local**.



- **S'investir** dans la démarche en signant la fiche d'engagement.



LES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES CONCERNÉS

sont encouragés à :



- Promouvoir les **principes de développement durable présents dans ce guide** auprès de leurs adhérents et à les inviter à rejoindre la démarche, afin de **renforcer l'engagement collectif**.



DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
accompagnement-entreprises@clermontmetropole.eu
67 Boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 98 36 18



Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

Direction accompagnement des entreprises